

LE SMASH DU TRIOMPHE

ORANGE – 1 et 2 février 2025

Règlement particulier du Comité d'organisation

Cadre réglementaire :

- Art. 01** La compétition est autorisée par la FFBaD sous le numéro : **en cours**
- Art. 02** Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD (Règlement Général des Compétitions), de la Ligue SUDBAD et dudit règlement particulier.
- Art. 03** La participation à la compétition implique l'adoption du présent règlement dans son intégralité.
- Art. 04** La juge-arbitre du tournoi est Mme Léa CHARRAY.
Elle est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un point du règlement. Ses décisions sont sans appel.

Participants et constitution des tableaux :

- Art. 05** Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence pour la saison 2024/2025, ne pas être sous le coup d'une suspension (au moment du tirage au sort) et s'engage à respecter le code de bonne conduite du joueur.
- Art. 06** Le tournoi national est ouvert à tout licencié FFBaD dans les catégories Cadet (classé au minimum D9 dans le (ou les) tableau(x) où il souhaite s'inscrire), Junior, Sénior et Vétéran dans les séries R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.
Un seul tableau est autorisé par jour : l'inscription est possible en simple **OU** mixte le samedi **ET/OU** en double le dimanche.
- Art. 07** Personnes mineures. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des joueurs mineurs, ceux-ci doivent être accompagnés, soit par l'un des parents ou par un représentant majeur, présent **pendant toute la durée de la compétition**.
Chaque jour de compétition, dès son arrivée, le joueur mineur, accompagné par son parent ou son représentant majeur (muni en plus d'une autorisation parentale), doivent se présenter à la table de marque pour émarger, l'un et l'autre, la feuille de présence.
- Art. 08** Tableaux. Les tableaux de simple, de doubles et de double mixte comprendront un nombre de cinq séries au maximum, allant de la série 1 (meilleures côtes), à la

série 5 (moins bonnes côtes). Les joueurs sont affectés par le comité d'organisation dans la série qui leur correspond le mieux, en fonction de leurs points CPPH à la date du tirage au sort, de manière à assurer un écart de niveau raisonnable entre les côtes les plus hautes et les plus basses au sein d'un même tableau.

Pour les tableaux de doubles (DH, DD, mixte), la paire est inscrite dans le tableau correspondant à la somme des points CPPH des deux partenaires.

Conformément à l'article 3.2.1.5 du RGC, dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé (règle du x16). Cas particuliers où les joueurs ne sont pas concernés par cette règle : les joueurs NC ou P12 ne peuvent pas participer à un tableau incluant des joueurs D8 ou plus, de même avec les joueurs P11 sur un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.

Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit de réduire ou d'augmenter le nombre de séries mentionné, dans une ou plusieurs disciplines.

Art. 09 Recherche. Les joueurs peuvent s'inscrire au choix dans un ou deux tableaux, sans assurance de se voir attribuer de partenaire. Si tel est le cas, le joueur est remboursé de ses droits d'inscription.

Art. 10 Pour chaque série et discipline, les têtes de séries ainsi que les têtes de poules sont déterminées à partir du Classement Permanent par Points Hebdomadaire (CPPH) enregistré sur Poona à la date du tirage au sort (**18 janvier 2025**).

Art. 11 Le mode de qualification se fait en poules pour chacun des tableaux, avec deux sortants par poule, suivi d'un tableau à élimination directe (sauf poule unique).

En cas d'inscriptions inférieures à six joueurs ou paires dans une même série, le tableau se joue obligatoirement en poule unique.

Le comité d'organisation, avec l'accord de la juge-arbitre, se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions dans toute série de chaque discipline, ou encore de procéder à une fusion de séries d'une même discipline.

Déroulement de la compétition :

Art. 12 À son arrivée, le joueur doit signaler sa présence à la table de marque. Ceci est valable samedi et dimanche si le joueur est inscrit sur deux tableaux.

Art. 13 L'ordre des matchs respecte, dans la mesure du possible, l'échéancier. Cependant, les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu sur décision de la juge-arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi. Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif.

Art. 14 Appel du match. Les joueurs disposent de trois minutes de préparation pour se rendre sur l'un des terrains désigné et débiter leur match. C'est le temps pris entre le premier appel du match par la table de marque et le début du match (test des volants compris et fait dès l'arrivée sur le terrain).

Les joueurs qui ne se présentent pas sur le terrain dans les cinq minutes suivant l'appel de leur match peuvent être déclarés « forfaits » par la juge-arbitre.

Art. 15 Volants. Chaque joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs, en plumes.

Le volant agréé pour ce tournoi, en cas de litige, est le **RSL TOURNEY 3**, en vente à la table de marque.

Art. 16 Terrains. Seuls ont accès aux terrains les joueurs appelés, la juge-arbitre, les membres du comité d'organisation, et les coachs entre les sets (deux coachs maximum par joueurs ou équipe).

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec l'ensemble de son équipement nécessaire à son match : raquettes (minimum deux), volants, boisson, serviette...

Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, sauf accord de la juge-arbitre.

Tout joueur souhaitant s'absenter du tournoi et du gymnase doit le signaler à la juge-arbitre, sous réserve d'acceptation de cette dernière.

Art. 17 Tenues. Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée sur le terrain.

Art. 18 Comptage des points. Tous les matchs se déroulent en deux sets gagnants de 21 points. Chaque échange remporté par un joueur est comptabilisé par un point à son actif. Si les deux joueurs ou équipes sont à un score de 20-20, le jeu continue jusqu'à ce que les adversaires aient deux points d'écart. À 29-29, le premier arrivé à 30 est déclaré vainqueur du set.

Art. 19 Arbitrage. Les matchs se déroulent en auto-arbitrage, y compris les finales.

Les modalités d'arbitrage relatives à la structure du gymnase vous seront précisées les deux jours de compétition, en plus d'être affichées à côté de l'échéancier.

Art. 20 Repos. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à vingt minutes. Il peut être réduit avec l'accord exprès de l'intéressé(e), ou des responsables pour les mineurs. La juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Art. 21 Récompenses. Les remises de récompenses ont lieu à chaque jour de compétition, une fois tous les matchs de la journée terminés.

Ceci, exception faite pour les tableaux, notamment les poule(s) unique(s), dont les matchs se finissent au plus tard en début d'après-midi, et qui recevront leurs prix plus tôt.

Modalités d'inscription et forfait :

Art. 22 Le montant des frais d'inscription sont de 20 € pour un tableau, et de 23 € pour deux tableaux (parts fédérale (2€) et ligue (1€) incluses).

Les inscriptions se font sur le site badnet.fr avec paiement en ligne, ou doivent être notifiées par mail à smashdutriomphe@gmail.com, avec paiement au choix :

- par virement : IBAN : FR76 1130 6000 8448 1372 2042 628 - BIC : AGRIFRPP813 (précisez nom du club ou du joueur).

- par chèque à l'ordre de « Badminton Club Orangeois », et à envoyer à la GEO principale du tournoi à l'adresse suivante : Mme Lucie DELAGE – 92 Impasse le Savagnin – 84100 ORANGE.

Aucune inscription n'est prise en compte et enregistrée sans son règlement. Seules les inscriptions complètes sont prises en compte, par ordre d'arrivée.

Les paires de double et de mixte ne sont pas prises en compte tant que les deux joueurs/joueuses ne sont pas en règle de leur inscription.

La date limite d'inscription est fixée au **17 janvier 2025**.

Art. 23 Le nombre de joueurs est limité aux 230 premiers inscrits sur le site badnet.fr, afin qu'il y ait deux sortants dans toutes les poules (sauf poule unique).

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée pour pallier les éventuels forfaits signalés. Cette liste tient compte des critères cumulatifs suivants : l'ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements) ET l'équilibrage des joueurs inscrits dans les tableaux.

Selon la répartition des inscriptions sur les deux jours de compétition, le comité d'organisation se réserve le droit, avec accord de la juge-arbitre, d'ajouter ou de placer sur liste d'attente les derniers joueurs inscrits en fonction des contraintes de l'échéancier et de l'équilibrage des séries.

Art. 24 Forfait. Après le tirage au sort qui aura lieu le 18 janvier 2025, seules les personnes présentant un justificatif (certificat médical...) dans les cinq jours qui suivent la compétition seront remboursées.

Le joueur forfait doit prévenir au plus tôt le comité d'organisation et la juge-arbitre de sa non-participation, et adressera un justificatif à la Ligue SUDBAD via le site badnet.fr, par mail (competition@sudbad.fr) ou courrier (Maison de la mer – Avenue des Sables d'or – BP 505 – 13895 Fos-sur-Mer Cedex) dans un délai de cinq jours maximum, sous peine de sanction fédérale.

En simple, le joueur forfait sera remplacé par un autre joueur figurant sur la liste d'attente, s'il y a, et selon les critères de priorité énoncés à l'article 23 dudit règlement. En double (DH, DD, Mixte), le joueur restant pourra, avec son accord, se voir attribuer un nouveau partenaire.

Responsabilité :

Art. 25 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou autres incidents durant la compétition à l'intérieur et aux abords du gymnase.

Art. 26 Toute consommation d'alcool ou de tabac (cigarette ou cigarette électronique) est formellement interdite dans l'enceinte du gymnase.

- Art. 27** Dopage. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer à la juge-arbitre avant son premier match du tournoi, sous peine de disqualification.
- Art. 28** Droit à l'image. Les joueurs autorisent le club à utiliser les photos et vidéos prises pendant le tournoi à des fins de communication. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus tard lors de sa première arrivée dans la salle du premier jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage).
- Art. 29** En cas de nouvelles péripéties liées au contexte sanitaire (ou autres), le Comité est tenu de respecter et faire appliquer les consignes imposées par les instances (locales, FFBaD) telles que : annulation du tournoi, limitation du nombre d'inscrits, contrôle du pass sanitaire, règles de distanciation, port du masque... s'il y a.
- Art. 30** Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apportent leur contribution à la réussite de cette quatrième édition de notre **Smash du Triomphe** en observant ce règlement particulier et en respectant les décisions de la juge-arbitre.

!!! EXCELLENT TOURNOI À TOUS !!!

Sportivement,

Le Comité d'organisation du Badminton Club Orangeois.

